



Les compétences des Commissions Administratives Paritaires : impact de la loi de transformation de la fonction publique

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifie, en son article 10, les modalités d'organisation et le champ de compétences des Commissions Administratives Paritaires.

S'agissant de l'organisation, la loi met fin aux groupes hiérarchiques au sein des C.A.P. à compter du prochain renouvellement des instances soit fin 2022. Ainsi, les fonctionnaires d'une catégorie hiérarchique examineront les questions relatives à la situation individuelle et à la discipline des fonctionnaires relevant de la même catégorie sans distinction de cadres d'emplois et de grades.

Les attributions des C.A.P. sont, quant à elles, recentrées sur les situations individuelles défavorables. Elles sont précisées à l'article 31 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 paru au Journal Officiel du 1er décembre 2019.

	Thématique		Avenir de la compétence
SAISINES A L' INITIATIVE DE L' EMPLOYEUR	Le stagiaire	Licenciement en cours de stage	Maintenue
		Prorogation de stage Avenir de la compétence	Maintenue
		Refus de titularisation en fin de stage	Maintenue
	Travailleur handicapé	Renouvellement du contrat	Maintenue
		Refus de titularisation	Maintenue
	Déroulement de carrière	Avancement à l'échelon spécial	Fin 01/01/2021
		Avancement de grade	Fin 01/01/2021
		Promotion interne	Fin 01/01/2021
	Mobilité – Positions administratives	Disponibilité : octroi et renouvellement	Fin 01/01/2020
		Disponibilité : licenciement après trois refus de poste	Maintenue
		Détachement – intégration après détachement – intégration directe- Fin de détachement	Fin 01/01/2020
		Mise à disposition	En attente de précisions
		Mutation interne	Fin 01/01/2020
		Reclassement pour inaptitude physique : affectation dans un autre emploi du grade ou reclassement par détachement	En attente de précisions
		Reclassement des agents de police municipale : en cas de retrait ou de suspension de l'agrément, en cas de reclassement par détachement	En attente de précisions
Droit syndical	Décharge syndicale de service : refus de désignation d'un agent motivé par l'incompatibilité avec la bonne marche du service	En attente de précisions	

	Thématique		Avenir de la compétence
SAISINES A L' INITIATIVE DE L' EMPLOYEUR	Formation	Refus d'un congé pour formation syndicale	Maintenue
		Refus d'un congé avec traitement pour formation en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail pour un membre du comité social territorial	Maintenue
		Refus du bénéfice d'une formation professionnelle, d'une formation de préparation aux concours et examens professionnels, d'une formation personnelle Avant le 2 ^{ème} refus successif sur la même formation	Maintenue
		Refus au bénéfice d'une action de formation dans le cadre d'un mandat électif local	Maintenue
	Discipline	Propositions de sanction des 2 ^{ème} – 3 ^{ème} et 4 ^{ème} groupes	Maintenue (en formation disciplinaire)
	Licenciement	Pour insuffisance professionnelle	Maintenue (en formation disciplinaire)
		A l'expiration d'un congé de maladie d'un fonctionnaire ayant refusé un emploi sans motif valable lié à l'état de santé	En attente de précisions
		Pour inaptitude physique	En attente de précisions
	Transfert	Cas de création de services communs EPCI – Transfert de compétences – Dissolution d'EPCI et fin de services communs	Fin 01/01/2021

SAISINES A L' INITIATIVE DE L' AGENT	Déroulement de carrière	Demande de révision du compte rendu d'entretien professionnel	Maintenue
	Disponibilité	Refus d'octroi ou litiges liés aux modalités de réintégration	Maintenue
	Temps de travail	Refus d'autorisation d'accomplir un service à temps partiel et litiges relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel	Maintenue
	Compte épargne temps	Refus d'octroi d'un congé au titre du CET	Maintenue
	Télétravail	Refus à une demande initiale ou de renouvellement	Maintenue
	Formation	Refus du bénéfice de mobilisation du Compte Personnel de Formation	Maintenue
	Démission	Refus d'acceptation d'une démission	Maintenue
	Cas particuliers de réintégration	A l'issue de la période de privation des droits civiques	Maintenue
		A l'issue d'une période d'interdiction d'exercer un emploi public	Maintenue
Suite à la réintégration dans la nationalité française		Maintenue	